
DRONE VOLT

annonce la réalisation d'une émission de BSA

Villepinte, le 2 juillet 2026

DRONE VOLT (la « Société »), constructeur de drones civils professionnels et expert en solutions embarquées, annonce la réalisation d'une émission de bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit de plusieurs catégories d'investisseurs, pour un montant total brut de 616.170 € (l'« Emission »).

DRONE VOLT annonce la réalisation d'une émission de 7.050.000 bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») auprès de prestataires et personnes clés de la Société pour un montant total de 616.170 euros. Les nouveaux BSA ont les mêmes caractéristiques que ceux émis le 4 mai 2026 auprès d'investisseurs tiers¹, à l'exception de leur date d'émission et du début de leur période d'exercice.

Le produit de l'Emission et le produit de l'exercice éventuel des BSA ont pour objectif de financer la poursuite de la croissance de la Société. Cette opération vise également à reconnaître l'implication essentielle des bénéficiaires de l'Emission dans le développement de la Société et à leur permettre de s'associer au développement futur de la Société en leur donnant l'opportunité d'y investir aux côtés des actionnaires, aux mêmes conditions que les investisseurs lors de la dernière augmentation de capital de la Société.

MODALITES DE L'EMISSION

Nature et type de l'Emission : L'Emission des BSA a été réalisée le 29 juin 2026, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société au profit d'investisseurs entrant dans les catégories définies par la 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 février 2025.

Cadre juridique de l'Emission : Faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale Mixte en date du 21 février 2025 en vertu de sa 13^{ème} résolution, le Conseil d'administration réuni le 25 juin 2026 a décidé le principe d'une émission des BSA, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

L'Emission était ouverte au profit d'un nombre limité d'investisseurs appartenant aux catégories de bénéficiaires suivantes :

- un ou plusieurs partenaires de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat commercial (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) ou de prestations de services avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- tous dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.

Produit de l'Emission : Le produit brut de l'émission des BSA s'élève à un montant total de 616.170 euros par émission de 7.050.000 BSA sur la base d'un prix d'émission de 0,0874 euro par BSA, correspondant à la valeur théorique d'un BSA (identique à la valeur des BSA émis le 4 mai 2026)¹.

¹ Voir communiqué du 29 avril 2026.

Caractéristiques des BSA : Les caractéristiques de ces nouveaux BSA sont identiques à celles des BSA émis le 4 mai 2026, à l'exception de leur date d'émission (29 juin 2026) et du début de leur période d'exercice, décalée au 3 août 2026 afin de tenir compte de l'engagement de *stand still* pris par la Société dans le cadre de l'émission annoncée le 29 avril 2026.

Ainsi, chaque BSA donne le droit de souscrire à 1 action nouvelle DRONE VOLT, à raison de 1 (un) BSA pour 1 (une) action nouvelle DRONE VOLT, à un prix d'exercice unitaire de 0,56 €. Les BSA pourront être exercés du 3 août 2026 au 4 mai 2031.

Les BSA ne seront pas admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris à compter de leur émission. Néanmoins, une demande d'admission à la négociation des BSA sur le marché Euronext Growth Paris ou sur tout autre marché pourra être déposée ultérieurement par la Société.

L'exercice de la totalité des BSA entraînerait la création de 7.050.000 actions nouvelles supplémentaires (soit une dilution maximale de l'ordre de 9,1 % sur la base du capital social actuel).

Actions Nouvelles Sous-Jacentes : Les actions nouvelles susceptibles d'être émises sur exercice des BSA seront des actions ordinaires soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes dès leur date d'émission. Elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN : FR001400SVN0 – ALDRV.

Attributions ultérieures ou annulation des BSA : Deux bénéficiaires de l'Emission, prestataires de la Société, ont accepté de souscrire un nombre de BSA supérieur à celui qu'ils entendent conserver pour leur propre compte. Les BSA ainsi souscrits constitueront une réserve destinée à être cédée, au prix de souscription, à des personnes désignées par la Société dans un délai de 24/36 mois à compter de la date d'émission des BSA. A l'expiration de ce délai, la Société s'est engagée à racheter les BSA composant le solde non attribué de la réserve, à leur prix de souscription, et à procéder à leur annulation.

FACTEURS DE RISQUES

L'attention du public est portée sur les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, présentés dans le rapport financier annuel 2025 publié par la Société le 30 avril 2026, disponible sans frais sur son site Internet (<https://www.dronevolt.com/fr/>). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

ABSENCE DE PROSPECTUS

Cette opération ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Les informations décrites conformément à la Position-Recommandation AMF DOC-2020-06 « *Guide d'élaboration des prospectus et de l'information à fournir en cas d'offre au public ou d'admission de titres financiers* » figurent dans le présent communiqué.

Tous les communiqués de presse DRONE VOLT sont disponibles
sur [www.dronevolt.com / Investisseurs](https://www.dronevolt.com/Investisseurs)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](https://www.actusnews.com)

Pour recevoir la newsletter de la société, écrire à : finance@dronevolt.com

À propos de DRONE VOLT

Créé en 2011, DRONE VOLT est un constructeur aéronautique spécialisé dans les drones civils professionnels et l'intelligence artificielle. DRONE VOLT est implanté en France, au Benelux, au Canada, au Danemark, aux Pays-Bas, aux États-Unis et en Suisse. Partenaire global, DRONE VOLT offre à ses clients des solutions métiers « clé en main » incluant différents services et la formation au pilotage de drones.

DRONE VOLT fournit notamment les administrations et les industriels tels que l'Armée Française, le Ministère des Armées, Engie, Total, Bouygues ES, ADP, la Gendarmerie des Transports Aériens (GTA), des Agences gouvernementales internationales...

DRONE VOLT est qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance.

DRONE VOLT est coté sur le marché Euronext Growth à Paris :

Action : Mnémo : ALDRV - Code ISIN : FR001400SVN0 - Eligible : PEA, PEA-PME

Bon de souscription : Mnémo : BNBS - Code ISIN : FR0014007951

Plus d'informations sur www.dronevolt.com

Contacts :

Relations Investisseurs DRONE VOLT

Sylvain Navarro – T: +33 7 88 87 50 88
finance@dronevolt.com

Relations médias FINANCE ACTUS finance & communication

Manon Clairet – T : +33 1 53 67 36 73
dronevolt@actus.fr

Relations médias GRAND PUBLIC ET METIER AYA communication

Antonin Violette – T : +33 6 47 48 63 25
aviolette@aya-communication.fr